

L'ABC de l'investissement
Les premiers pas



Commission des valeurs mobilières du Québec

INVESTISSEMENT

L'ABC de l'investissement

Les premiers pas

L'univers complexe des actions, obligations, fonds communs de placement et produits dérivés peut en intimider plus d'un. Par ailleurs, chacun sait combien il est important de faire fructifier son argent et de planifier sa retraite. Ce qu'on ne sait pas toujours par contre, c'est comment démarrer un programme de placement qui permette d'atteindre ses objectifs financiers.

Votre stratégie de placement personnelle

Avant de commencer à investir, prenez le temps d'élaborer votre stratégie de placement personnelle. Beaucoup de gens demandent l'aide d'un courtier ou d'un conseiller en valeurs pour le faire. Le choix d'un courtier ou d'un conseiller étant une étape cruciale pour la plupart des investisseurs, nous avons conçu une autre brochure, dans la même série que celle-ci, intitulée «*Le courtier ou le conseiller financier - Pour faire un choix éclairé*», pour vous aider à prendre une décision éclairée à cet égard.

Pour établir votre stratégie de placement personnelle, vous devez, de concert avec le représentant de votre courtier ou de votre conseiller, évaluer minutieusement vos connaissances des marchés des capitaux, votre tolérance au risque, la somme que vous pensez investir et ce que vous souhaitez réaliser grâce à vos placements (vos objectifs de placement). Ces points étant précisés, vous pourrez entreprendre de choisir les bons produits financiers et la bonne combinaison d'avoirs pour atteindre vos objectifs financiers.

Établissez vos objectifs de placement

Quel rendement voulez-vous tirer de votre portefeuille et quand en aurez-vous besoin?

Comme le dit le proverbe, «l'argent est un bon serviteur et un mauvais maître». En qualité de nouvel investisseur, vous devriez en premier lieu décider de ce que vous voulez réaliser avec votre argent et à quel moment vous voulez le faire.

Vous pouvez avoir beaucoup d'objectifs financiers, comme verser un acompte pour une maison dans deux ans, aider à payer la scolarité de vos enfants dans dix ans et préparer votre retraite quinze ans plus tard. Vous êtes peut-être déjà à la retraite et voulez simplement obtenir un rendement raisonnable de votre argent et pouvoir compter sur une source de revenu fiable pendant de nombreuses années. Peu importe votre situation, prenez quelques minutes pour vous demander où vous en êtes financièrement parlant et où vous souhaiteriez vous retrouver dans l'avenir.

Voici quelques questions auxquelles vous devriez répondre :

- Combien d'argent avez-vous à investir maintenant?
- Votre revenu d'emploi vous permettra-t-il de placer des fonds supplémentaires dans l'avenir? Combien? Croyez-vous que cela durera?
- Quelles sont vos obligations financières mensuelles et dans quelle mesure varient-elles d'un mois à l'autre ou d'une année à l'autre?
- Avez-vous d'autres biens de grande valeur susceptibles de jouer un rôle important dans votre avenir financier?
- Avez-vous des dettes que vous aimeriez rembourser complètement?
- Prévoyez-vous faire d'importants achats dans l'avenir?
- Avez-vous besoin de vos revenus de placement chaque mois pour arrondir votre revenu régulier? Si oui, dans quelle mesure?

OBJECTIFS



- Avez-vous des personnes à charge et leurs besoins vont-ils changer avec le temps?
- Avez-vous examiné vos besoins en assurance-vie et en assurance des biens?
- Y a-t-il des considérations fiscales qui sont particulièrement importantes pour vous?
- Participez-vous à un régime d'épargne-retraite ou à un régime de retraite agréé?
- Prévoyez-vous toucher un héritage dans l'avenir?
- De combien d'argent souhaiteriez-vous pouvoir disposer immédiatement en cas d'urgence?

Le représentant d'un bon courtier ou d'un bon conseiller financier voudra discuter de ces questions avec vous, et de bien d'autres aussi. Il voudra en effet s'assurer de bien comprendre votre situation financière et vos objectifs en matière de placement.

Si vous êtes un investisseur relativement jeune et disposez d'un revenu stable, vous pouvez décider de viser principalement la croissance à long terme. Les investisseurs qui approchent de la retraite pourront être davantage intéressés par la sécurité du capital, et les investisseurs retraités pourront considérer leurs placements principalement comme une source de revenu régulier et fiable. Il n'y a pas deux investisseurs identiques et aucun produit ou aucune stratégie de placement spécifique ne convient à tout le monde. Pour réussir comme investisseur, vous devez avant tout savoir exactement ce que vous voulez réaliser et de quelles ressources vous disposez pour ce faire.

Sachez quelle est votre tolérance au risque

Votre stratégie de placement personnelle dépendra aussi de la façon dont vous réagissez par rapport au risque (votre tolérance au risque).

Dans le monde du placement, il y a une corrélation directe entre le rendement espéré et le risque : *plus le rendement espéré est élevé, plus le risque est grand*. Peu importe ce qu'on vous dira, cette règle ne souffre aucune exception. Aussi, avant d'arrêter votre stratégie de placement personnelle, vous devez vous demander quel degré de risque vous êtes en mesure d'assumer avec votre argent. Divers facteurs peuvent jouer sur votre tolérance au risque :

L'horizon prévisionnel – ou le temps que vous vous donnez pour atteindre vos objectifs financiers et pour combler toute perte que vous pourriez subir. Ceux qui choisissent un horizon éloigné pourront accepter plus facilement les fluctuations périodiques de la valeur de leurs placements.

Les besoins en liquidités – ou la mesure dans laquelle vous dépendez de vos placements pour combler vos besoins financiers quotidiens. Les investisseurs qui comptent sur leurs placements pour régler leurs frais de subsistance quotidiens auront nettement plus de difficultés à assumer les risques de perte.

Le facteur affectif – ou votre réaction émotionnelle au risque et aux fluctuations de valeur de vos placements. Certaines personnes ne s'inquiètent guère des hauts et des bas du marché, alors que d'autres font de l'insomnie lorsque la valeur de leurs placements fluctue.



CONNAISSANCES

Nul ne peut dire quel est le degré de risque acceptable. La tolérance au risque est une affaire personnelle. Vous ne devriez jamais vous sentir obligé ou contraint de prendre plus de risque que ce que vous êtes en mesure d'assumer. Rappelez-vous cependant que «qui ne risque rien n'a rien»: vous ne pouvez espérer obtenir un rendement élevé sans prendre de grands risques.

Diversifiez: ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier

À chaque produit financier ses risques. Certains produits peuvent être très risqués, d'autres fort peu. Certains fluctuent davantage en fonction des taux d'intérêt, d'autres selon le prix des marchandises, la confiance des consommateurs, les décisions de dirigeants d'entreprise ou une foule d'autres facteurs.

Pour la majorité des investisseurs, ce qui importe, c'est le profil de risque de l'ensemble de leur portefeuille. Lorsque vous combinez plusieurs placements différents dans un portefeuille, le risque du portefeuille ainsi composé sera presque toujours inférieur au risque inhérent à chaque placement considéré individuellement. *C'est l'avantage de la diversification.*

Diversifier veut simplement dire de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Et c'est un des principes que tout bon investisseur (vous!) devrait appliquer.

Choisissez la bonne combinaison d'avoirs

Lorsque vous établissez votre stratégie de placement personnelle, vous devez en premier lieu, de concert avec le représentant de votre courtier ou de votre conseiller financier, décider de la combinaison de vos avoirs, c'est-à-dire du type d'avoirs que vous placerez dans votre portefeuille. Il existe trois catégories fondamentales de produits de placement: les actions, les titres

d'emprunt et les espèces ou les valeurs assimilables à des espèces¹. On appelle «combinaison d'avoirs» la combinaison de ces trois types de produits dans un portefeuille.

La combinaison d'avoirs que vous choisirez sera importante pour établir le risque général et le rendement espéré de votre portefeuille. Le fait de répartir votre argent entre les trois types de placement constitue une autre façon de diversifier votre portefeuille et d'en optimiser le rendement pour un degré de risque donné.

Même si beaucoup d'investisseurs se concentrent sur le rendement de placements spécifiques, on s'entend généralement pour dire que c'est la combinaison des avoirs en portefeuille qui influe le plus sur les résultats à long terme.

La bonne combinaison d'avoirs dépendra de vos objectifs de placement. Cette combinaison compte pour beaucoup dans votre stratégie de placement personnelle et mérite que vous l'exploriez en détail avec votre courtier ou votre conseiller financier.

Reconnaissez les limites de vos connaissances en matière de placement

Avant d'investir l'argent que vous avez durement gagné, évaluez vos connaissances et votre expérience dans le domaine du placement. Soyez honnête avec vous-même et avec votre courtier ou conseiller. Votre représentant aura beaucoup plus de difficulté à vous aider si vous surestimez vos connaissances.

Évitez les produits ou les stratégies de placement dont vous ne connaissez pas toutes les répercussions possibles. Si vous avez une question concernant une recommandation de placement, assurez-vous d'obtenir la réponse avant de prendre quelque décision.

¹ Consultez le glossaire à la fin de la brochure pour la définition de certains termes.

Vous voulez améliorer vos connaissances dans le domaine du placement? Beaucoup de cours et de brochures (comme celle-ci) sont offerts à tout le monde, aussi bien aux investisseurs débutants qu'aux investisseurs expérimentés. Pour plus d'informations, communiquez avec la Commission des valeurs mobilières du Québec ou une autre autorité en valeurs mobilières provinciale ou territoriale, votre courtier ou votre conseiller financier ou bien les établissements d'enseignement de votre région. Vous pouvez également communiquer avec le Centre d'initiation au placement du Canada, un organisme d'enseignement à but non lucratif établi par l'Institut canadien des valeurs mobilières, qui a des bureaux à Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary.

Faites vos devoirs

Certaines personnes prennent plus de temps pour s'informer avant d'acheter un téléviseur que pour savoir comment investir leurs économies. Or, pour réussir comme investisseur, il faut d'abord y mettre le temps et les efforts, et se tenir à ce régime. Vous pouvez consacrer ce temps et ces efforts à faire vos propres recherches, mais aussi à choisir minutieusement un ou plusieurs courtiers ou conseillers en valeurs, en les consultant chacun et en examinant leurs recommandations.

Il existe une foule de produits financiers accessibles au grand public et il n'y en a pas deux qui soient identiques. De même, on retrouve de nombreux courtiers et conseillers en valeurs au Canada qui chacun offrent des compétences, des produits et des services différents.

Les investisseurs ont accès à de nombreuses sources d'information, comme les périodiques, les journaux ou les livres. De plus, il est toujours possible de demander à une société qui émet des titres d'en obtenir le détail écrit. Si elle ne peut fournir de

renseignements écrits, mieux vaut probablement chercher ailleurs. Vous pouvez aussi vous informer auprès de votre courtier ou de votre conseiller financier, de la Bourse des valeurs à laquelle les titres qui vous intéressent sont cotés, de la Commission des valeurs mobilières du Québec ou d'une autre autorité en valeurs mobilières, du Bureau des services financiers, ou encore consulter les ressources de votre bibliothèque locale. Si vous avez accès à Internet, vous trouverez des centaines de sites consacrés au placement et aux diverses formes d'investissement. Faites preuve de discernement; comparez l'information obtenue sur Internet avec celle d'autres sources fiables, car Internet n'est pas à l'abri des fraudes (consultez notre brochure «*Le placement et Internet - Comment déjouer les cyber-fraudeurs*»).

Caractéristiques fondamentales du placement

Chaque placement présente trois grandes caractéristiques: *le rendement espéré, le risque et la négociabilité.*

Le *rendement espéré* a trait à l'intérêt, aux dividendes ou aux gains en capital que vous prévoyez tirer de votre placement. (Le rendement réalisé peut, évidemment, différer considérablement.) Rappelons qu'il y a une corrélation directe entre le rendement espéré et le risque: plus le rendement espéré est élevé, plus le risque est grand.

Le *risque* correspond à la possibilité que vous perdiez la totalité ou une partie de votre placement, ou même davantage, ou que vous obteniez de votre placement un rendement plus bas que prévu. Chaque placement comporte un certain degré de risque. Dans la portion inférieure de l'échelle des risques, on retrouve par exemple les bons du Trésor du gouvernement et les obligations d'épargne du Canada. Dans la



portion supérieure, on retrouve les contrats à terme et les actions de jeunes entreprises à risque.

La *négociabilité*, ou liquidité, correspond à votre capacité de vendre ou de vous faire rembourser votre placement rapidement, soit au cours du marché en vigueur, soit à près de celui-ci. Les dépôts à terme sont un exemple de placement non liquide. En effet, vous ne pouvez généralement pas retirer votre argent des dépôts à terme avant l'échéance. Si vous le faites, vous vous exposez à payer une forte pénalité. Beaucoup d'autres placements, comme les fonds communs de placement ou les valeurs cotées en Bourse, sont très facilement négociables parce qu'ils peuvent être rapidement vendus ou remboursés à court terme et à peu de frais. La négociabilité peut être un important facteur pour évaluer le degré de risque d'un placement.

Rappelez-vous...

Fixez-vous des objectifs clairs et raisonnables en matière de placement avant d'investir. Discutez-en en détail avec le représentant de votre courtier ou de votre conseiller financier.

Choisissez votre courtier ou votre conseiller minutieusement. Assurez-vous qu'il a les compétences et l'expérience requises, qu'il est dûment inscrit auprès de l'autorité

en valeurs mobilières de votre province et qu'il peut offrir les services dont vous avez besoin. Veuillez consulter notre brochure *«Le courtier ou le conseiller financier – Pour faire un choix éclairé»*.

Rappelez-vous que tout placement comporte des risques. Plus les profits potentiels sont élevés, plus les risques sont grands. Ne prenez aucun risque que vous ne pourrez pas assumer ou qui vous empêchera de dormir. Sachez quelle est votre tolérance au risque.

Diversifiez votre portefeuille pour diminuer votre risque.

Sélectionnez la combinaison d'avoirs pertinente – titres d'emprunt, actions et espèces ou valeurs assimilables à des espèces.

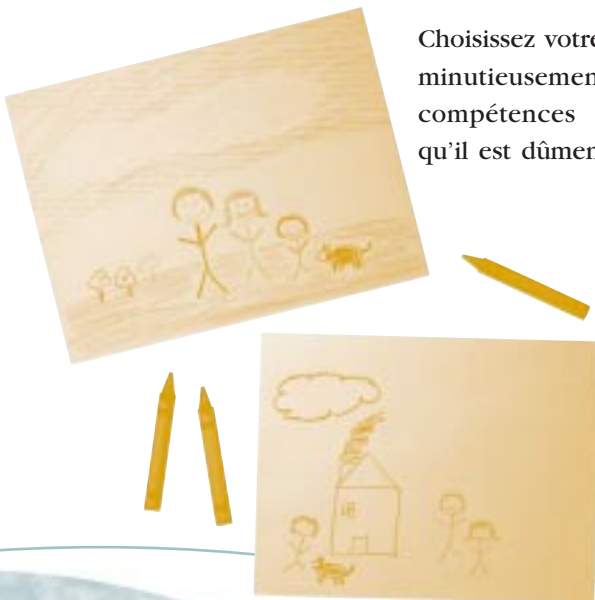
Reconnaissez les limites de vos connaissances. Évitez les placements que vous ne comprenez pas.

Faites vos devoirs. Assurez-vous de comprendre les placements que vous faites et leurs répercussions sur le plan du risque, du rendement possible et de la négociabilité de votre portefeuille.

Ne vous fiez pas aux tuyaux ou aux rumeurs pour investir. Ils sont rarement fondés. De plus, investir sur la base d'une information privilégiée est illégal.

N'investissez pas à l'aveuglette alors que vous ne comprenez pas les conseils reçus.

Ne craignez pas de dire NON aux recommandations de votre courtier ou conseiller financier si vous n'êtes pas sûr que celles-ci vous conviennent.



Glossaire

Action: c'est un titre qui représente une participation ou un droit de propriété dans une entreprise. L'investisseur qui achète des actions d'une entreprise ne lui prête pas d'argent. Il fait plutôt travailler son épargne directement dans cette entreprise. Si celle-ci est prospère, les actionnaires le seront aussi proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, mais si elle fait faillite, l'actionnaire peut perdre de l'argent. En tant qu'actionnaire, vous pouvez recevoir des dividendes, soit une fraction du bénéfice distribué par la société à ses actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

Conseiller en valeurs: c'est la firme qui conseille le grand public sur certaines valeurs particulières, soit directement, soit au moyen de publications ou autrement, concernant l'acquisition ou la vente de valeurs mobilières. Le conseiller peut aussi gérer, en vertu d'un mandat, un portefeuille de valeurs. Il doit être inscrit auprès de l'autorité en valeurs mobilières de la province ou du territoire où il fait affaire.

Courtier en valeurs: c'est la firme qui exerce l'activité d'intermédiaire dans les opérations sur valeurs mobilières. Elle remplit diverses fonctions liées au transfert d'argent entre investisseurs (par exemple le particulier épargnant) et utilisateurs de capitaux (par exemple la société qui émet des titres). Le courtier peut agir comme conseiller en placement, effectuer des placements pour le compte d'investisseurs institutionnels ou de particuliers, et aider les entreprises et les gouvernements à recueillir des fonds via l'émission de titres. Il doit être inscrit auprès de l'autorité en valeurs mobilières de la province ou du territoire où il fait affaire.

Espèces et valeurs assimilables à des espèces: lorsqu'on parle d'espèces, on réfère à l'argent liquide, tandis que les valeurs assimilables à des espèces sont des titres à court terme presque aussi liquides que de l'argent comptant, soit des titres du marché monétaire comme les bons du Trésor (qui sont aussi un titre d'emprunt) et les autres effets à court terme.

Représentant: il existe des représentants de courtiers et des représentants de conseillers en valeurs. Dans un cas comme dans l'autre, on parle de l'individu qui agit pour le compte de la firme pour laquelle il travaille. Il ne peut être inscrit qu'auprès d'un seul courtier ou d'un seul conseiller en valeurs.

Titres d'emprunt: ce sont des titres émis par les gouvernements ou les entreprises qui empruntent des capitaux sur le marché. Les obligations sont un exemple de titres d'emprunt pour lesquels ceux qui achètent ces titres prêtent leur argent et reçoivent de l'intérêt sur ce prêt. C'est donc une reconnaissance de dette. Il existe d'autres formes de titres d'emprunt, tels que les débentures émises par les sociétés et les bons du Trésor qui sont des titres d'emprunt à court terme émis par le gouvernement fédéral.

Valeurs mobilières: ce sont des titres tels que les actions, les obligations, les parts de fonds communs de placement, etc.



QUÉBEC

Commission des valeurs mobilières du Québec

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone: (514) 940-2150
1 800 361-5072
(ailleurs au Québec)
Télécopieur: (514) 873-3090
Adresse Internet: www.cvmq.com
Courriel: courrier@cvmq.com

ALBERTA

Alberta Securities Commission

300 - 5th Avenue SW, Suite 410
Calgary (Alb.) T2P 3C4
Téléphone: (403) 297-6454
Télécopieur: (403) 297-6156

20th Floor, 10015 Jasper Avenue
Edmonton (Alb.) T5J 3Z5
Téléphone: (403) 427-5201
Télécopieur: (403) 427-0777

COLOMBIE-BRITANNIQUE

British Columbia Securities Commission

865 Hornby Street, Suite 200
Vancouver (C.-B.) V6Z 2H4
Téléphone: (604) 899-6500
Télécopieur: (604) 899-6506
1 800 373-6393
(ailleurs en C.-B.)
Adresse Internet: www.bcsc.bc.ca

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Ministère des Affaires communautaires et Procureur général

95, rue Rochford, 4 Shaw Nord
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Téléphone: (902) 368-4551
Télécopieur: (902) 368-5283
Adresse Internet: www.gov.pe.ca/

MANITOBA

Manitoba Securities Commission

405 Broadway Avenue, Suite 1130
Winnipeg (Man.) R3C 3L6
Téléphone: (204) 945-2548
Télécopieur: (204) 945-0330
Adresse Internet: securities@cca.gov.mb.ca

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau de l'Administrateur des valeurs mobilières

133, rue William, bureau 606
C.P. 5001
Saint-Jean (N.-B.) E2L 4Y9
Téléphone: (506) 658-3060
Télécopieur: (506) 658-3059

NOUVELLE-ÉCOSSE

Nova Scotia Securities Commission

Joseph Howe Building
1690 Hollis Street, 2nd Floor
P.O. Box 458
Halifax (N.-É.) B3J 2P8
Téléphone: (902) 424-7768
Télécopieur: (902) 424-4625
Adresse Internet: www.gov.ns.ca

NUNAVUT

Nunavut Legal Registries Government of Nunavut

Bag 9500
Yellowknife (T.N.O.) X1A 2R3
Téléphone: (867) 920-6354
Télécopieur: (867) 873-0586

ONTARIO

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20, rue Queen Ouest, bureau 800
C.P. 55
Toronto (Ont.) M5H 3S8
Information: (416) 593-8314
Publications: (416) 593-8117
Télécopieur: (416) 593-8122
Adresse Internet: www.osc.gov.on.ca

SASKATCHEWAN

Saskatchewan Securities Commission

1920 Broad Street, Suite 800
Regina (Sask.) S4P 3V7
Téléphone: (306) 787-5645
Télécopieur: (306) 787-5899

TERRE-NEUVE

Securities Division

Department of Government Services & Lands Government of Newfoundland and Labrador

2nd Floor, West Block, Confederation Building
P.O. Box 8700
St. John's (T.-N.) A1B 4J6
Téléphone: (709) 729-4189
Télécopieur: (709) 729-6187
Adresse Internet: www.gov.nf.ca/

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Registraire des valeurs mobilières

Ministère de la Justice

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

C.P. 1320
Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9
Téléphone: (867) 873-7490
Télécopieur: (867) 873-0243

YUKON

Registrar of Securities

Government of Yukon

2134 2nd Avenue
P.O. Box 2703
Whitehorse (Yn) Y1A 2C6
Téléphone: (867) 667-5005
Télécopieur: (867) 393-6251



Commission des valeurs mobilières du Québec

800, square Victoria, 22^e étage, C. P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone: (514) 940-2150 ou 1 800 361-5072 Télécopieur: (514) 873-3090
Adresse Internet: www.cvmq.com